

Etat du marché et contrats 2023 – 2024 en pommes de terre bio : production de frites, chips / croustilles et variétés pour le marché du frais.

Daniel Ryckmans

Pour la onzième année consécutive, nous vous présentons ce qui se fait en matière de contrats pommes de terre en **production bio**. Et analysons rapidement l'état du marché de la pomme de terre bio, tant en Belgique que dans les pays environnants.

2022 : une année presque sans mildiou, et des rendements en baisse suite à la sécheresse et la chaleur.

Les coûts de production en bio tournent autour de 7.000 / 8.000 €/ha (cela peut aller de 6.000 à plus de 11.000 €/ha). Des sommes à 5 chiffres ne sont plus rares avec certaines variétés dont le plant est particulièrement onéreux. Surtout si on utilise du plant bio plus cher, l'irrigation et/ou dans certains cas d'utilisation de formules « bouchons » N-P-K-(Mg-S) bio (au lieu de fientes de poules par

exemple) les coûts départ champ dépassent les 9.000 €/ha en général. Les multiples produits stimulateurs de croissance ou améliorant l'utilisation de produits cupriques (quasi non utilisés en 2022) peuvent aussi grever les budgets ! Ou encore quand on fait appel à de nombreuses reprises à du travail par entreprise.

Photo 1 (DR) : Alouettes bio en sacs de 2,5 kg. Alouette est une excellente chair tendre à peau rouge d'Agrico. Il s'agit d'un croisement AR 02-139-1 x Laura, cette dernière ayant donné son bon goût à Alouette (et le numéro la résistance mildiou). Elle remporte un succès grandissant tant en supermarchés et magasins bio qu'en jardinerie (plants).



2023 : l'enjeu principal, développer la demande avant l'offre (bis repetita !).

Voici ce que nous écrivions il y a 5 ans...

« Le bio est en croissance, et la pomme de terre bio l'est aussi ! Mais attention, c'est un marché fragile où la moindre surproduction peut-être très dommageable pour les producteurs ! La plupart des négociants et industriels ont rempli des contrats « en veux-tu en voilà », en 2018. C'est beaucoup moins le cas en 2019 !

En attendant, les conversions au bio se multiplient, tout comme les surfaces de pommes de terre. En cas de saison sans attaques de mildiou trop fortes (détruisant ou affectant ainsi le rendement et/ou la qualité des variétés pas assez robustes) ou sans saison trop sèche (réduisant les tonnages produits), on pourrait se retrouver avec un excédent de pommes de terre bio...

Bien que le Royaume reste déficitaire en pommes de terre bio, et bien que la part belge (dans l'offre globale des rayons belges) augmente, l'important est que la demande suive et même précède l'offre. La prudence sera d'autant de mise si la saison est bonne et les tonnages au rendez-vous. Car là, les exigences en matière de

qualité – et les tares élevées - seront là pour chaque lot et chaque camion.

Certains producteurs misent sur le marché libre... estimant celui-ci plus rémunérateur que le prix des contrats. Avec des prix de contrat assez comparables à ceux de 2018, mais avec un coût du plant en nette augmentation, les perspectives sont mitigées »

Aujourd'hui, le bio n'est plus en croissance, et la pomme de terre bio non plus. La situation et les perspectives se sont dégradées, avec une offre plus importante que la demande. L'offre a augmenté, la demande stagne, et la consommation est insuffisante par rapport à l'offre. Le prix des contrats qui restent généralement inchangés ou en très légère progression (parfois 1 € en plus par 100 kg) n'est pas en ligne avec la forte augmentation des coûts de production (voir à ce sujet l'article « Coûts de production des pommes de terre bio »).

Entre octobre 2022 et ce début d'année 2023, de nombreux lots, notamment des Agria bio, ont été vendus au prix du conventionnel (entre 20 € en fin d'automne '22 à environ 25 € en début d'année '23.)

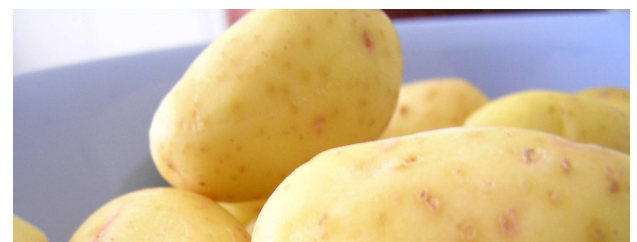
Les perspectives : les politiques veulent plus de surfaces, les professionnels plus de débouchés et de demande, et des prix rémunérateurs...

Quand est-ce que les politiques et les « développeurs du bio » comprendront que la demande doit précéder l'offre ?? C'est frustrant de répéter les mêmes choses depuis des années, et ce sans effets !!

L'opinion chez les producteurs est à un certain découragement. Il est urgent d'augmenter la demande et la consommation ! Rien ne sert de convertir de nouveaux ha en bio, de produire plus de pommes de terre bio, si c'est pour terminer en les vendant sous le coût de production, au prix du conventionnel (comme c'est le cas ces derniers mois) ou en les donnant aux vaches (comme ce fut parfois le cas au printemps 2021). La majorité des producteurs font remarquer que le marché est plombé... La demande doit absolument précéder l'offre, nous le répétons depuis plusieurs années, sans effets !

La situation est suffisamment grave, au point que des agriculteurs en phase de conversion arrêtent le processus, abandonnent

l'idée de faire de la pomme de terre bio ou (c'est le cas en France notamment) procèdent à la déconversion !



Chez les négociants – préparateurs, tous font remarquer que le marché ne tire pas assez, qu'il y a assez / trop d'offre et que les ventes stagnent.

Chez les transformateurs, les échos vont dans le même sens : baisse des volumes contractés (baisse de +/- 10 % des tonnages contractés par Lutosa pour la saison 2023 (9.000 t pour 2023 contre 10.000 t l'an passé)) ou stabilisation chez d'autres. Chez Agristo on note une stabilisation des prix (autour de 30 €/q), mais avec des volumes bien moindres.

Echos des Pays-Bas

Dans « Akkerwijzer » de mars 2022, plusieurs agriculteurs passés en bio expliquaient que ce dont ils avaient le plus besoin c'était « *d'une part plus de demande (pour leurs produits et récoltes, ndlr) , d'autre part de plus de certitudes* » (sur du moyen et du long terme, notamment en terme de reprise par leurs enfants !) 3 agriculteurs, tout trois avec des productions de plants et/ou de conso, expliquaient, chiffres à l'appui que leurs coûts plus élevés n'étaient pas compensés par des prix suffisamment rémunérateurs. Bien que toujours contents du choix d'être passé en bio « *pas de chimie, moins de règles et exigences venant des autorités* » (car n'employant pas de phytos), ils estimaient qu'il leur fallait de meilleurs prix ou des aides plus conséquentes...

Dans un « Boerderij » du mois d'août 2022, on note que tant les surfaces que le nombre de producteurs de pommes de terre bio ont augmenté entre 2015 et 2020. Avec un max de 2.053 ha et 286 fermes produisant des pommes de terre bio. Puis qu'il y a eu un retournement de la situation : surproduction, demande insuffisante, prix en baisse et diminution des surfaces de 7 % à 1.915 ha (dont 573 ha de plants). En 2020 le prix de pool d'Agrico pour les pommes de terre bio fortement diminué pour s'établir à **28,53 €/q**. En 2021 le prix pool d'Agrico s'est relevé à **50,79 €/q...**

Echos de France

Dans « Potato Planet » de mai-juin 2022, on note que dès 2021 il y a eu une baisse des achats de pommes de terre bio de 14 %. C'est dans les circuits spécialisés en bio que cette baisse est la plus forte, contrairement à la grande et moyenne distribution qui a plutôt recruté de nouveaux consommateurs.

Il faut dire que le succès du « local et de saison », couplé aux multiples démarches avec beaucoup moins voire pas du tout de pesticides a donné un coup de frein au bio.

En mai 2022 l'agence bio a lancé une campagne de promotion pour les produits bios, dont la pomme de terre. La filière pomme

de terre bio a lancé le slogan « *Pour nous, pour la planète #Bio Réflexe* », et le hashtag #BIO REFLEXE ».

En attendant, les chiffres du bio hexagonal ne sont pas bons : en 2022 les ventes ont baissé de 20 % et en 2023 on s'attend à des baisses qui pourraient varier entre 10 et 30 % dans le pire des scénarios. La grande distribution procède notamment au déréférencement, soit l'abandon de certains articles en rayons ainsi qu'à des réductions de linéaires, ce qui rend la patate bio moins visible, ce qui peut entraîner des baisses de ventes !

Situation en Allemagne

Etonnamment, les prix du marché libre en RFA évoluent très peu en cours de saison : il y a en général une (légère) baisse des cours en octobre – novembre, puis ceux-ci restent en général stables jusqu'en fin de saison. Cette saison les cours ont commencé autour de 57 €/q puis ont baissé aux alentours de **55,00 €/q**, cours tout à fait atone et stable depuis des mois... La plupart des enseignes font de la réclame et des promotions tous azimuts, que ce soit en conventionnel ou en bio, afin de tenter de stimuler la consommation.

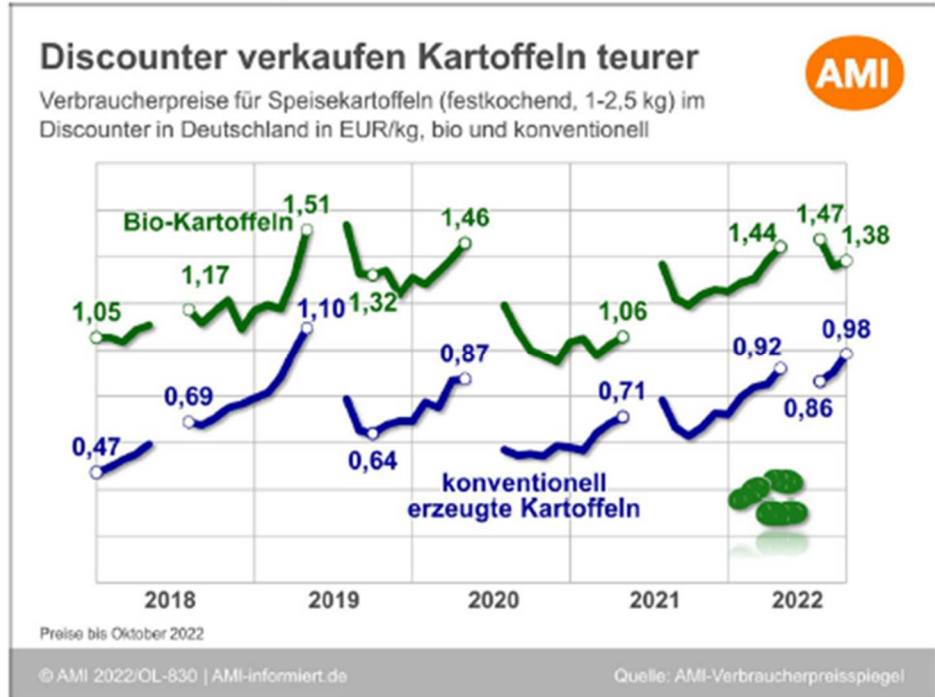
Le schéma suivant montre (**source : AMI GmbH**) l'évolution du prix des pommes de terre bios dans les magasins à bas prix. Il s'agit de chairs fermes emballées en 1 kg à 2,5 kg.

Les différences de prix entre les 2 se réduisent début novembre 2022 : il n'y a plus que 0,40 €/kg de différence entre le prix des bios à 1,38 €/kg et le prix des conventionnelles à 0,98 €/q alors que la différence entre les 2 étaient de 0,54 €/kg début novembre 2021.

Entre 2020/21 et 2021/22 les importations/introductions tant de hâtives méditerranéennes que de « consommation » (principalement d'Autriche et des Pays-Bas) ont augmenté. La progression est de +17 % en hâtives et de +14 % pour les variétés de conservation. La raison principale étant une mauvaise récolte en 2021 suite à l'année mildiou et le peu de variétés robustes en RFA.

En matière de produits transformés, on note une baisse de la consommation entre 2021 et 2022 : 14 % en moins globalement pour tous les produits à base de pommes

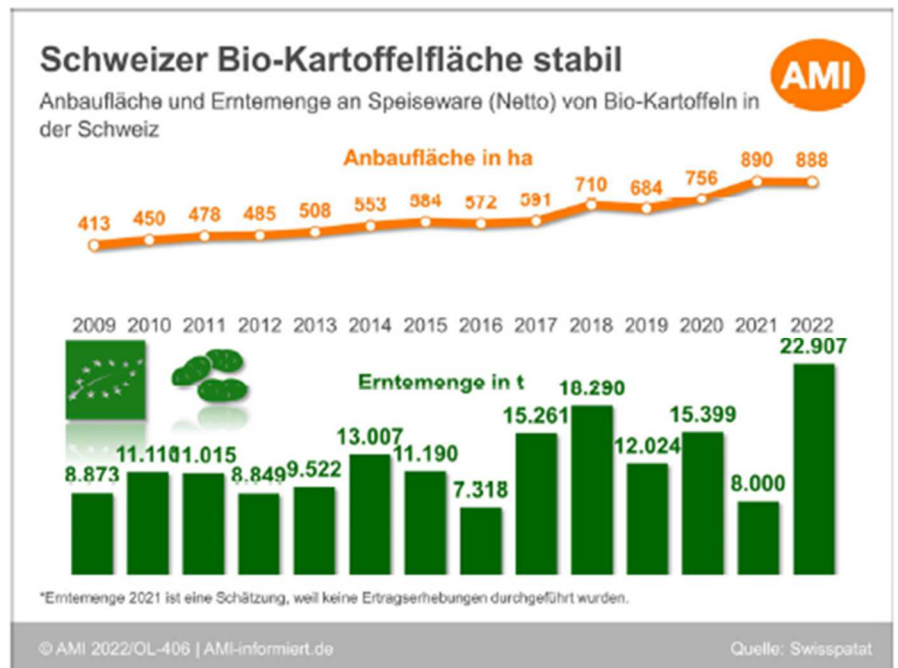
de terre bio. Et 31 % en moins pour les frites et croquettes bio.



En Suisse

Le schéma suivant (source: AMI GmbH) est intéressant à plus d'un titre. La courbe orange montre l'évolution des surfaces (890 ha en 2021, 888 ha en 2022 par exemple) et les bâtonnets verts la **récolte totale nette**. On « appréciera » que la production 2021 ait été réduite drastiquement de 15.399 t à 8.000 t. La raison principale ayant été la forte pression mildiou... sur une majorité de variétés non robustes (notamment Agria). En 2022, année moins sèche en Suisse qu'en Europe du Nord-ouest, la production totale est historiquement élevée, avec de plus des tares

bien moindres et une production nette plus élevée !



Les bonnes et moins bonnes nouvelles

Chez les négociants - préparateurs, les bonnes nouvelles c'est que la grande majorité d'entre eux continuent à annoncer - et ils le font en général - qu'ils n'emballeront que des variétés robustes à l'avenir. Ou, s'ils

utilisent encore des non-robustes (notamment de l'Agria emballée comme « farineuse » ou « spécial frites »), c'est en volumes moindres. Les mauvaises nouvelles,

c'est que la consommation stagne (« certains consommateurs de la classe moyenne achètent moins de bio, il faut payer les factures de gaz ou de mazout » (ndlr)) et que l'offre globale (dont celle de l'étranger) dépasse la demande.

Chez les transformateurs (frites), faute d'avoir trouvé la ou les variétés qui pourraient remplacer Agria, c'est toujours celle-ci qui sera encore largement cultivée dans nos champs en 2023, bien que la variété Nirvana (une variété robuste pour frites d'Agrico, petite fille d'Agria) ou Lady Jane sera aussi cultivée chez divers producteurs... C'est tout au crédit de l'industriel et des producteurs qui s'engagent de cette manière ! A noter, qu'en autres transformations (épluchées, cubes, flocons... et chips/croustilles) c'est aussi souvent Agria qui est privilégiée.

Là où le bât blesse, c'est dans la grande distribution. Bien qu'une bonne partie des acteurs aient signé la convention pommes de terre robustes (qui courait du 01/01/2018 au 31/12/2021 ; et qui sera renouvelée lors de Potato Europe en Belgique début septembre '23), des chaînes (d'origine notamment allemande ou française) continuent à proposer des variétés non robustes telles que Almonda ou Princesse (enquête du « groupe de travail belge variétés robustes » sur la présence des robustes dans la distribution (janvier 2023), rapport à paraître). Là

Les contrats

Contrats frites et chips / croustilles

En production de frites, **Agria**, la variété de référence en frites bio reste incontournable. D'autres variétés comme **Alanis**, **Kelly**, **Lady Jane** ou **Sevilla** ont déjà été testées (en bio et/ou en conventionnel) par l'un ou l'autre des transformateurs belge ou européen, sans qu'elles ne percent vraiment ! **Kelly** est trop blanche et ne passe pas en frites bio ! **Alanis** et **Lady Jane** restent en lice, avec toujours un certain intérêt de l'une ou l'autre entreprise. **Nirvana**, avec des surfaces de production en hausse, continuera à être cultivée en 2023 par des producteurs pour Lutosa.

Photo 2 (DR) : parcelle irriguée d'Agria (à gauche, avec mildiou) et de Nirvana (à droite, sans mildiou) le 18 août 2022. Nirvana, une variété « frites » Agrico, issue d'un croisement Carolus x Performer.

aussi, un travail d'information et de sensibilisation reste à faire ! Mais la Belgique en tant que petit pays subit les choix de grosses multinationales de la distribution (qui écoulent de facto des productions nationales), mais subit en même temps les « préférences nationales » telles que dictées par ces mêmes pays. Que l'on pense à la quasi-impossibilité de vendre des pommes de terre bio belges sur le marché du frais allemand, ou des frites bios belges en RFA (sauf pommes de terre cultivées en RFA et transformées en Belgique pour être réexpédiées en Allemagne) et dans l'Hexagone...

Un travail de sensibilisation doit également être fait auprès de la grande distribution (rôle des syndicats, de la Socopro, de Bio-wallonie,...) par rapport à leurs politiques d'importations de primeurs bio d'Israël ou d'Egypte ! Les producteurs belges, en particulier plusieurs membres de la Fiwap, ont investi dans des unités de stockage (caisses) avec réfrigération tout ce qu'il y a de performant ! Ils sont capables de stocker et de garder de bonnes conservations et de belles présentations jusqu'en mai – juin. Le message « *Consommons local* » doit encore évoluer et se renforcer.



Prix des Agria

Lutosa est de loin le principal acheteur (de pommes de terre bio) et fabricant / vendeur de frites bio. Agria reste la variété la plus appréciée et transformée en Belgique mais aussi en Allemagne.

Les volumes contractés seront en baisse de 10 % par rapport à ceux de l'an passé. Il faudra stimuler la croissance de la demande à l'avenir pour faire redémarrer la filière « frites bio » de manière durable.

En **Agria**, le prix contrat pour la saison 2023 est passé de 27,00 à **28,00 €/q** (+3,7 %) pour du 35mm+, départ champ ou ferme, minimum 340 gr de PSE, et minimum 65 % de 50 mm et plus. La quantité maximale à ce prix est de 25 t/ha en non irrigué et de 30 t/ha avec irrigation. Il était de 25 à 30 t/ha en 2020, 2021 et 2022, de 30 t/ha en 2019 et de 40 t/ha en 2018. En ce qui concerne les surtonnes produites, elles peuvent être chargées au prix du jour. Un autre transformateur, travaillant à plus petite échelle, propose des prix autour de **30,00 €/q** (30,00 €/q l'an passé). Enfin, un opérateur étranger propose des prix d'Agria entre **26,00 et 29,50 €/q (+ 1,00 €** par rapport aux prix de l'an passé) dépendant de la période de livraison (départ champ jusque mars 2024).

Des usines produisant des cubes, lamelles, rondelles ou flocons de pommes de terre,

proposent en général des contrats autour de **30 €/q**. Ils utilisent pour ce faire des chairs fermes, des chairs tendres (Acoustic) et/ou des petits ou des sous calibres d'Agria.

Photo 3 (DR) : les frites bios de Lutosa... Une demande à stimuler pour faire redémarrer la filière !



Des prix de contrats frites en hausse de 3,5 à 4 %

En cas de hausse de 1 €/q passant de 27 €/q pour du départ champ en 2022 à 28 €/q en départ champ 2023, l'augmentation des contrats est de 3,7 %.

Les hausses de 3,5 à 4 % en frites bio contre une croissance de 35 à 40% en frites conventionnelles montrent bien l'état du marché et des besoins.

Variétés chips / croustilles bio

En chips, les acheteurs se réduisent que ce soit des usines belges ou des opérateurs étrangers... Un acheteur hexagonal donnait 28,00 €/qt en 2017, 27,00 €/q en 2019, 30,00 €/q en 2021 et enfin 37,00 €/q en 2022. Cette forte hausse est liée à l'utilisation exclusive de plant bio, dont le prix est en général 2 à 2,5 fois le prix du conventionnel non traité. Ce prix est reconduit en 2023, soit **37,00 €/q**. Diverses primes (caisses, frigos...) sont prévues pour livraisons entre janvier et juin/juillet 2024. Pour du départ fin avril on

peut arriver à 46,00 €/q et à 50,00 € fin juin – début juillet.

Déjà bien présentes et en développement : des chips/croustilles « BBB », c-à-d bonnes, belges, bios (et locales) !

On ne peut que se réjouir de 2 initiatives, l'une déjà en place depuis plus de 3 ans (les chips de Lucien à Mettet, pour partie en bio), l'autre qui s'est concrétisée avec le démarrage en automne 2021 chez STG à Geer des chips bio « reBel ».

Photos 4 et 5 (DR) : détail de sachets de chips reBEL (STG) et des Chips de Lucien



Il s'agit de 2 initiatives aux mains de producteurs qui produisent et transforment leurs productions de variétés chipables en croustilles /chips. La valeur ajoutée restant aux mains des producteurs.

Le secteur « chips/croustilles bio » est le seul en légère croissance, avec même dans certains cas de bonnes perspectives. Il ne faudrait surtout pas que chacun croie y trouver son bonheur, car on passerait inévitablement d'un marché de la demande positif à un marché de l'offre négatif...

Autres produits.

Enfin, tant en contrat que sur le marché libre, un autre opérateur (rondelles, blocs, purée et flocons,...) achète des 35-50 mm (max 20 % de 50 mm) à **25 €/q** en début de

campagne (= contrat jusqu'à la Noël (volumes réduits)) et le reste en libre. Le prix actuel est de **15 €/q** (alors qu'il variait entre 15 et 20 €/q à la même époque l'an passé).

Contrats pommes de terre de table (chairs fermes et chairs tendres)

Ces 10 dernières années, le prix des contrats pour les chairs fermes (et dans une moindre mesure pour les chairs tendres) a varié suivant les saisons, acheteurs et variétés entre 25 et 35 €/q. En 2017, suite à la mauvaise année 2016 (ravage du mildiou sur des variétés pas assez résistantes) les prix s'étaient appréciés et variaient entre 32 et 35 €/qt.

En 2018, suivant les acheteurs, le type de variétés (chairs fermes payées 2,00 à 3,00 €/q de plus que les chairs tendres), le tonnage et les calibres pris, le fait que les pommes de terre soient rendues ou non (négoce, stockage...) les prix variaient entre 29,00 et 35,00 €/q.

Pour 2019, un « gros acheteur » proposait des contrats à 32,50 €/qt, avec 2 possibilités : soit toutes les tonnes à 32,50 €/q, soit 50 % des volumes produits à ce prix et les 50 % restants au prix du marché libre. Il s'agissait de variétés classiques en bio (Agila, Agria, Connect, Passion ou Tentation...).

En 2020, suivant les types de pommes de terre, ce même acheteur proposait des prix allant de 25,00 €/q pour les « farineuses » et jusqu'entre 30,00 et 35,00 €/qt pour les chairs fermes (meilleurs prix pour meilleures variétés mais avec rendement moindre).

D'autres acheteurs proposaient des contrats départ champ en t/ha variant entre 28,00 et 30,00 €/q suivant les variétés et/ou les producteurs.

En 2021, les contrats étaient soit inchangés, soit en légère diminution. Suivant acheteurs, variétés et type culinaire (chair ferme ou tendre/farineuse) les prix variaient entre 25,00 et 32,50 €/q. Il s'agissait déjà l'an passé d'un marché déséquilibré avec une offre trop importante par rapport à une demande insuffisante. La croissance des emblavements a été trop rapide.

En 2022, les prix avaient augmenté en moyenne de 19 % pour les chairs fermes (CF) et de 17 % pour les chairs tendres (CT). Soit de 35,00 à 37,00 €/q en CF et entre 30,00 et 32,00 €/q en CT.

2023 : des prix de contrats qui stagnent ou n'augmentent que très peu...

Suivant les 4 – 5 acheteurs, dont 1 aux Pays-Bas, les prix en départ champ varient entre **28 €/q** (Agrica, une chair tendre (CT) et **38-39 €/q** pour les meilleures chairs fermes (CF). Pour des livraisons jusqu'au 31 décembre, les cours varient entre **35 et 45 €/q** (suivant acheteur et variété / type de pommes de terre / en vrac ou en caisses ou big-bag). Pour des livraisons avril – mai, les cours varient entre **37,00 / 38,00 € et 49,00 €/q**.

Un négociant – préparateur nous a dit « *fini les contrats, tout est/sera (y compris la production 2023) au prix du jour désormais* »... et de rajouter « *la demande (en amont) n'est pas bonne, les prix du bio sont ceux du conventionnel* »... Bref, rien de réjouissant !

Au vu des hausses des coûts de productions, alors que les prix des contrats ont augmenté d'au moins 35 % en pomme de terre conventionnelles, les cours n'ont pas bougé ou à peine pour les pommes de terre bio. On constate, avec regrets, que les acheteurs s'adaptent à la plus faible demande, et ne font quasiment pas d'efforts pour aider et encourager les producteurs bios... Un faiseur important y croit pourtant encore en disant « *il faut qu'on aide les producteurs, il faut que le bio redémarre...* »

Les critères qualitatifs exigés augmentent et se rapprochent fortement des exigences de ceux du marché conventionnel, sans l'arsenal chimique à disposition de ces spéculations-là.

C'est en règle générale la formule contrat tonne/ha qui est proposée. Les contrats ha deviennent exceptionnels. Les sur-tonnes seront soit achetées au prix du libre (si le négociant en a besoin) soit à vendre au plus offrant pour le producteur. A chacun de faire ses comptes et d'évaluer où il /elle prend le moins de risques.

Marché libre

Certains négociants ont pris le pas de travailler sans contrat, estimant qu'ils trouveront ce qu'ils cherchent sur le marché libre. C'est aussi le cas de quelques producteurs qui préfèrent le risque du marché libre aux conditions « limite rentabilité » des contrats. Cette **saison 2022-2023**, les prix du libre sont « mauvais » depuis le début de campagne, « mauvais » dans la mesure où il n'y a pratiquement pas de différences entre prix (élevés) en pommes de terre conventionnelles et prix équivalents et insuffisants en bio. Les prix pratiqués ont varié entre **25,00 €/q** en début de saison jusqu'à max **30,00 €/q** (sauf exceptions) en fin d'année jusqu'à début mars. Dans le cas de défauts (par ex. gale pour le marché du frais), des prix entre 15,00 et 20,00 €/q ont été pratiqués...

Quand on retire entre 20 et jusqu'à 50 % de tubercules pour la tare, ces prix-là sont totalement insuffisants.

Tout comme en production pour la transformation, le marché libre est incertain, surtout en regard des importations méditerranéennes qui commencent à arriver. Bien qu'un effort réel soit fait par la plupart des

négociants, les hâtives importées du Sud de la Méditerranée pour les fêtes pascales font souvent office de pivot entre « indigènes » et « importées ». Encore une fois, un travail de persuasion de la grande distribution (et des consommateurs) est à faire pour privilégier le local et de saison...

Il peut être intéressant de discuter de ces conditions (calibres, PSE min ou max, sous-calibres et surcalibres, quelle référence pour le prix du marché libre...) avant de s'engager.

Certains acheteurs ont des prix variables en fonction des clients.



Attention !

Il est indispensable de toujours garder en tête les éléments suivants :

- 1) En cas de pression mildiou très forte – cfr les années historiquement difficiles en 2012, 2014, 2016 et 2021 – les rendements et les qualités peuvent être insuffisants (utilisation de **variétés non robustes**), voire catastrophique (pas de rendement, pas de calibre, pas de matière sèche, pas de maturité (et donc goût moins bon)). En 2012, parfois moins de 10 t/ha, principalement à cause d'un mauvais choix variétal (on cultivait encore de nombreuses variétés en bio qui n'étaient pas assez robustes !). En 2016 rendements souvent décevants entre 5 et 20 t/ha, principalement à cause du mildiou, mais aussi des variétés pas assez résistantes. En 2021, presque exclusivement avec des variétés non robustes, récoltes de 5 à 10 tonnes, souvent sans calibres ni assez de matière sèche. La large utilisation de variétés robustes sur le marché du frais (de +/- 55 à 60 % tant au champ que dans les étals), de plus en plus courante, permettra en cas d'éventuelles futures fortes attaques de mildiou, de réduire les problèmes évoqués plus haut. Ce n'est toujours pas le cas avec Agria en frites (et chips) bio... ;
- 2) Au niveau des qualités (manque de calibre, de maturité, de matière sèche souvent trop élevées, ou encore des vertes, maladies de la peau (rhizo, gale commune (plus en 2022 qu'en 2021 !) ...) ou attaques de ravageurs (taupins,...) les tubercules peuvent être sérieusement affectés... Ce qui a bien entendu des conséquences sur la rentabilité de la culture !
- 3) Les prix affichés concernent les pommes de terre acceptées, après tarage. Certaines années, certains producteurs sur le

marché « frites » ou « chips / croustilles » ont parfois eu des tares de plus de 30 %. Sur le marché du frais, certaines productions ont été tarées à 50 voire 70 % ! Dans ces cas-là ; même avec des contrats à **28,00 €/qt** pour Agria ou entre **35,00 – 38,00 €/q** pour des chairs fermes / tendres (départ champ/fin décembre), la rentabilité est loin d'être assurée...

- 4) Les producteurs qui stockent en caisse-frigo estiment, chiffres à l'appui, qu'il n'est ni rentable, ni intéressant de stocker des pommes de terre si le prix avril-mai n'est pas au *minimum* de **50,00 €/q** ;
- 5) Il est parfois intéressant de mettre par écrit les éléments suivants (ou en tout cas d'en parler ouvertement et clairement) :
 - Le contrat concerne-t-il le 0 mm + ou le 35 mm + (voire un autre calibre : 38 mm+, 40 mm +, 0 – 60 mm ou encore 35 – 60 mm) ?
 - Y a-t-il un calibre supérieur que l'acheteur ne prendra pas ?
 - Y a-t-il un PSE (poids sous eau) minimum ou maximum en-dessous ou au-delà duquel l'acheteur ne prendra pas livraison ?
- 6) Certains contrats sont très précis, précisant des normes de lavabilité, de défauts internes, d'endommagements, de PSE (poids sous eau), de quantités maximales de flottantes / vitreuses, de calibres mais aussi de qualité culinaire (comportement à la cuisson, noircissement après cuisson...) etc. Il est important que les producteurs comprennent à quoi ils s'engagent. En sommant toute une série de critères auxquels les tubercules doivent répondre, les producteurs peuvent se retrouver dans une situation où « *il y a toujours quelque chose qui ne va pas* » et où ils n'obtiendront pas un paiement décent pour leurs productions.